

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

LYCEE DESCARTES
0370035M
10, rue des Minimes 37000 TOURS

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Année scolaire : 2021-2022
Date de la séance : Jeudi 14 octobre 2021
Numéro de séance : 1
Date de convocation : 16 septembre 2021
Présidence de : Stéphane BLARDAT

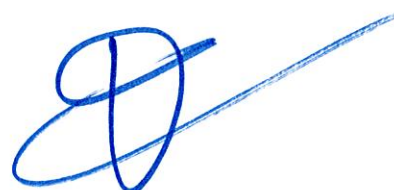
Quorum : 7
Nombre des présents : 9
Nombre d'absents excusés : 4

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision	Page	Numéro d'acte	Pièces jointes
I – COMMISSION PERMANENTE				
• Rappel l'ordre du jour		3		
II – CONVENTIONS ET CONTRATS				
• Avenant numéro 2 à la convention avec l'Etablissement Français du Sang		4	Acte TR/2021-22	X
• Convention de partenariat avec l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux		4	Acte TR/2021-22	X
• Convention de prise en charge de bouchons de liège pour reversement à l'association echo-mer			Acte TR/2021-22	X
• Convention relative à l'organisation de séquences d'observation en entreprise pour les élèves des classes de seconde		4	Acte TR/2021-22	X
III – DOMAINE DE LA VIE DES ELEVES				
• Classe de neige PCSI1 et 2		5	Acte TR/2021-22	X
• Journée à Paris – latinistes et hellénistes		5	Acte TR/2021-22	X
• Voyage d'études en Italie		6	Acte TR/2021-22	X
• Echange avec l'Allemagne (suite de 2019/2020)		6	Acte TR/2021-22	X

Le Président
Stéphane Blardat


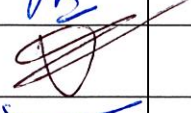
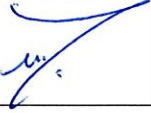

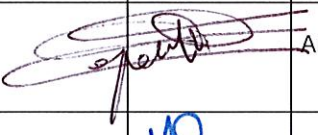
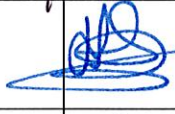
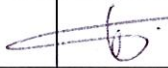




Le Secrétaire
Patrick Blanchard



PRESENCE A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du : Jeudi 14 octobre 2021

<i>Nature</i>	<i>NOM Prénom</i> <i>Titulaire</i>	<i>Emargement</i>	<i>NOM Prénom</i> <i>Suppléant</i>	<i>Emargement</i>
4 membres de droit ou désignés				
Proviseur	Stéphane BLARDAT			
Proviseur adjoint	Patrick BLANCHARD			
Gestionnaire / Ag. compt.	Michel DUBOIS			
Représent. du cons. rég.	Jean-Patrick GILLE		Mélanie FORTIER	
4 représentants élus des personnels de l'établissement				
Pers. enseign. et d'éd.	René BEHOCARAY		Jérôme PUYBARET	
Pers. enseign. et d'éd.	Laurent LEPETIT		Anne MANNLEIN	
Pers. enseign. et d'éd.	Miréïa ALONSO		Aude JACQUES	
Pers. ATOS	Jérôme LANCHAIS		Frédéric CECCONI	
4. représentants élus des parents d'élèves et des élèves				
Parent d'élève PEEP	Sophie LATOUR PEEP		François LORILLEUX PEEP	
Parent d'élève FCPE	Laurence BACHELLIER FCPE <i>A. TIBBAC. Invitée</i>		François BLANCHETIERE FCPE	
Elève	Diane ELEAUME 607		Benoit CARTIER 606	BC
Elève	Marie SCHUMACHER 606		Romane MALLEZE 704	

Total : 9 présents

Mme LE CORNEC, proviseure-adjointe, est invitée à participer.

RUBRIQUE II. CONVENTIONS ET CONTRATS

2.1. Avenant numéro 2 à la convention avec l'Établissement Français du Sang

Il est demandé aux membres de la commission d'autoriser le chef d'établissement à signer l'avenant numéro 2 à la convention avec l'Établissement Français du Sang pour l'organisation au lycée, pour les élèves majeurs et les personnels de deux collectes de sang les jeudi 27 janvier 2022 et mardi 24 mai 2022 ; de 12h15 à 17h45. Ces deux journées sont supervisées par les infirmières scolaires du lycée.

<u>Résultats du vote</u>	Votants :9	Abstentions, nuls, blancs :0	Exprimés :9	Avis favorable :9	Avis contraire :0
--------------------------	------------	------------------------------	-------------	-------------------	-------------------

➤ Acte TR 2021/22 –de la commission permanente : avenant n°2 convention avec l'EFS

2.2. Convention de partenariat avec l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Bordeaux

Cette convention a pour but de pour d'ouvrir les cursus de Sciences Po Bordeaux aux élèves des classes préparatoires du lycée. Les élèves de CPGE peuvent se présenter à l'examen d'entrée en 3^{ème} année dès la fin de leur 1^{ère} année CPGE. Ils sont toutefois soumis aux mêmes épreuves d'entrée que tous les candidats passant l'examen de 3^{ème} année. Ils sont admis en 3^{ème} année si ces étudiants passent en 2^{ème} année de CPGE et valident cette 2^{ème} année dans un établissement conventionné avec Sciences Po Bordeaux. Le nombre de candidats reçus au titre de la convention ne peut excéder le quart du nombre des lauréats à l'examen d'entrée.

<u>Résultats du vote</u>	Votants :9	Abstentions, nuls, blancs :0	Exprimés :9	Avis favorable :9	Avis contraire :0
--------------------------	------------	------------------------------	-------------	-------------------	-------------------

➤ Acte TR 2021/22 –de la commission permanente : convention avec IEP (Sciences Po) de Bordeaux

2.3. Convention de prise en charge des bouchons de liège avec l'association Echo-mer

M. Delaunay, professeur d'histoire géographie et responsable du club écologie du lycée a souhaité le partenariat avec l'association Echo-mer, qui collecte les bouchons de liège usagés gratuitement. Elle met à disposition du lycée un panier de collecte et un sac de stockage. Echo-mer s'engage à revaloriser les bouchons collectés.

Le chef d'établissement est autorisé à signer cette convention.

<u>Résultats du vote</u>	Votants :9	Abstentions, nuls, blancs :0	Exprimés :9	Avis favorable :9	Avis contraire :0
--------------------------	------------	------------------------------	-------------	-------------------	-------------------

➤ Acte TR 2021/22 –de la commission permanente : avenant n°2 convention avec l'association Echo-mer

2.2. Convention relative à l'organisation de séquences d'observation en entreprise

Le chef d'établissement demande l'autorisation de signer les conventions relatives à l'organisation de séquences d'observation en entreprise pour les élèves de seconde en difficultés ou décrochage pour favoriser la fluidité de leur orientation.

Le chef d'établissement est autorisé à signer cette convention.

<u>Résultats du vote</u>	Votants :9	Abstentions, nuls, blancs :0	Exprimés :9	Avis favorable :9	Avis contraire :0
--------------------------	------------	------------------------------	-------------	-------------------	-------------------

➤ Acte TR 2021/22 –de la commission permanente : convention séquences d'observation en entreprise

RUBRIQUE III. DOMAINE DE LA VIE DES ELEVES

3.1. Classe de Neige –Saint-Paul en Chablais 74

Du 29 janvier au 05 février 2022, les 93 étudiants de PCSI (1^{ère} et 2^{ème} année) bénéficieront d'une classe de neige au chalet du "Clair Matin" de Saint-Paul en Chablais près du Lac Léman à deux km du centre du village de Bernex, dans le département de Haute-Savoie près. Le déplacement se fera en autocar.

Animées par 7 professeurs de CPGE, les journées seront organisées selon l'emploi du temps ci-après :

- matin : 4h00 de cours (mathématiques 2h00 et physique 2h00);
- après-midi : ski
- soir : trois heures d'études dirigées.

Le prix annoncé comprend le transport, l'hébergement, les repas et les activités sur place. Après une participation du lycée d'un montant de 2835 €, part accompagnateurs, le coût individuel à la charge des participants s'élèvera à 405€. La Caisse de Solidarité du lycée pourra être sollicitée pour les étudiants dont les revenus modestes ne permettent pas de faire face à la dépense.

Une clause d'annulation est prévue pour les cas reconnus de force majeure (mesures dues au covid19 ou autres) – article 2.

Les membres de la commission approuvent cette sortie, et le chef d'établissement est autorisé à signer les conventions liées à celle-ci.

<u>Résultats du vote</u>	Votants :9	Abstentions, nuls, blancs :0	Exprimés :9	Avis favorable :9	Avis contraire :0
------------------------------	------------	------------------------------	-------------	-------------------	-------------------

➤ Acte TR 2021/22 –de la commission permanente : classe de neige PCSI

3.2. Journée à Paris pour les latinistes et hellénistes

Le 24 mars, Mme Neuburger professeur de lettres classiques souhaiterait faire une sortie Paris avec ses 60 élèves latinistes et hellénistes pour la découverte du Musée du Louvre, afin que les élèves puissent mobiliser des connaissances historiques et linguistiques pour mettre en évidence l'héritage culturel grec et romain, et, par la suite, organiser leur pensée et exercer leur jugement pour argumenter efficacement à l'oral, conformément aux programmes. Ces élèves suivront par groupe une visite guidée par un conférencier, une visite animée par un professeur ainsi qu'une 3^{ème} exploration du Louvre (sections peintures) afin de préparer un exposé en semi-autonomie (présentation d'une œuvre moderne héritière de l'antiquité)

Le transport se fera en car.

La part des 4 accompagnateurs d'un montant de 112,40 € est prise en charge par le lycée. La part élève s'élève à 28 euros.

Les membres de la commission approuvent cette sortie, et le chef d'établissement est autorisé à l'organiser.

<u>Résultats du vote</u>	Votants :9	Abstentions, nuls, blancs :0	Exprimés :9	Avis favorable :9	Avis contraire :0
------------------------------	------------	------------------------------	-------------	-------------------	-------------------

➤ Acte TR 2021/22 –de la commission permanente : Sortie à Paris au Louvre le 24/03/2022

3.3. Voyage d'étude en Italie / hypokhagne

Du 4 avril au 9 avril 2022, M. Gangneux, professeur de géographie a le projet d'emmener la classe entière d'Hypokhâgne avec 3 collègues professeurs en Italie (Florence et la Toscane)

Ce voyage d'étude pluridisciplinaire (lettres, histoire, géographie, culture antique, philosophie, espagnol, anglais, allemand, italien) qui repose sur un triple objectif : mettre en pratique le caractère disciplinaire spécifique à la CPGE, initier les étudiants à la recherche et au travail de terrain, affirmer la cohérence et la solidarité du groupe-classe.

En amont les étudiants prépareront un livret de voyage et le guide des visites obligatoires. Sur place 3 visites obligatoires sur 2 jours : Centre historique de Florence, San Gimignano et Sienne. Les 2 jours restants seront consacrés à leur projet d'étude par discipline proposés par les professeurs de la classe ; travail en trinôme.

La part des 4 accompagnateurs d'un montant total de 1412 € est prise en charge par le lycée et chaque étudiant paiera la somme de 353 €.

Les membres de la commission approuvent cette sortie, et le chef d'établissement est autorisé à signer les conventions liées à celle-ci.

<u>Résultats du vote</u>	Votants :9	Abstentions, nuls, blancs :0	Exprimés :9	Avis favorable :9	Avis contraire :0
------------------------------	------------	------------------------------	-------------	-------------------	-------------------

➤ Acte TR 2021/22 –de la commission permanente : voyage d'étude en Italie / hypokhâgne

3.4. Echange avec l'Allemagne

Ce projet est la continuité du financement Trans Europ Centre accordé en 2020; les élèves allemands étaient venus au lycée, mais en raison de la crise covid les élèves du lycée n'ont pas pu se rendre comme prévu en mars 2020 en Allemagne.

25 élèves germanistes (des 3 niveaux de second cycle, mais priorité est donnée aux élèves de terminale qui ont reçu les allemands à leur domicile en 2020) se rendront en car au Wolfgang Borchert Gymnasium (au nord de l'Allemagne, à proximité de Hambourg) sous la responsabilité des Mesdames Mannlein et Bernard, professeures d'allemand du 18 au 25 mars 2022.

La somme réglée par les familles s'élève à 120 euros, (la part par élève a été financée en partie par la région Centre-Val de Loire dans le cadre d'un budget « Trans'Europ Centre).

La région finance la somme de 3056,20 €

La part du lycée s'élève 240 € (part des accompagnateurs) à laquelle s'ajoute la somme de 803,80 € (correspondant à la part élèves non prise en charge par la région Centre-Val-de-Loire.)

Les membres de la commission approuvent cette sortie, et le chef d'établissement est autorisé à signer les conventions liées à celle-ci.

<u>Résultats du vote</u>	Votants :9	Abstentions, nuls, blancs :0	Exprimés :9	Avis favorable :9	Avis contraire :0
------------------------------	------------	------------------------------	-------------	-------------------	-------------------

➤ Acte TR 2021/22 –de la commission permanente : échange avec l'Allemagne

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 19h30.